

COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27/11/2018

étaient présents : Solange CANCES, Jean-François MOULENE, Martine BARNABE, Olivier PUECHMAUREL, Josiane BOUAT, Gérard CARSAC, Isabelle MARQUIS-TASTA,

étaient absents excusés : Roman BORIE, Guillaume GRANVAL, Jean-Pierre MONS,
Marie-France MOULENE-BLANC (procuration à Solange CANCES)

- Service de l'Eau

Afin de financer le projet de rénovation et poursuivre la maintenance du réseau, une augmentation du tarif est nécessaire, le CM décide d'appliquer les tarifs suivants en 2019 :

■ Abonnement 1er compteur	72.50 €
■ Abonnement compteur agricole	54.00 €
■ Le prix au m3 de 0 à 250 m3	1.00 €
■ Prix dégressif du m3 au delà de 250 m3	0.84 €

- Renouvellement du réseau d'eau potable secteur Oyes-Granval

La Commune a réceptionné 3 dossiers de candidature concernant le marché de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur les secteurs de Granval et Oyes en procédure adaptée

Les offres des candidats ont été analysées et classées en fonction des critères énoncées dans le règlement de la consultation (valeur technique : 60 % ; prix : 40 %).

Il en ressort le classement suivant :

- 1) entreprise AUDUBERT,
- 2) entreprise LOTY,
- 3) entreprise TERRACOL.

Le CM décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire celle présentée par l'entreprise AUDUBERT, pour un montant HT de 95 997.00 Euros.

- Voirie

Le CM décide d'approuver l'actualisation du tableau de classement des voies communales suite à l'ajout de :

- la liaison entre la voie communale n°111 et la voie communale n°112 pour 190ml (De Pech-Sarrat)
- la liaison entre la voie communale n°112 et la Route départementale n°19 pour 120ml (De la Source)

- Concours du receveur municipal – attribution de l'indemnité

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour attribuer l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires à la receveuse municipale, Mme Goyetche.

- Personnel communal

Mme le maire expose la nécessité de mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), celui-ci s'impose aux collectivités territoriales qui instaurent le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux). Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux contractuels de droit public.

Le CM décide d'instaurer le CIA et autorise Mme le maire à fixer les montants attribués par arrêté individuel.

- Questions diverses

- **Téléthon à St Michel Loubéjou** Samedi 8 décembre : repas midi et soir ; concours de belote à 17H30.

Prochaine réunion du conseil municipal : 15 janvier